

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MAJORIQUE-DE-GRANTHAM

**PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal,
tenue le 14 septembre 2011, à 19h30, à la salle municipale**

Monsieur le maire, Réjean Rodier, préside cette séance et les conseillers(ères) suivants(es) sont présents(es) :

Siège # 1 M. André Parenteau
Siège # 2 M. Bertrand Parenteau
Siège # 3 M. Sylvain Paul
Siège # 5 Mme Nancy Letendre
Siège # 6 M. Robert Boucher

Tous les membres du conseil présents sur le territoire de la municipalité ont reçu l'avis de convocation pour cette séance extraordinaire, dans les délais prévus, conformément aux articles 152, 153 et 156 du *Code municipal du Québec*.

Le conseiller, M. Daniel Courchesne, est absent à cette séance.

Mme Hélène Ruel, directrice générale / secrétaire-trésorière agit à titre de secrétaire d'assemblée à cette séance.

(2011-09-186)

1. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, appuyé par le conseiller, M. André Parenteau, et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté et rédigé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Ordre du jour:

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Dépôt des états financiers 2010 et du rapport du vérificateur externe
3. Période de questions
4. Levée de l'assemblée

L'ordre du jour a été remis à chacun des membres du conseil et aux personnes présentes dans la salle.

(2011-09-187)

2. Dépôt des états financiers 2010 et du rapport du vérificateur externe

Le rapport de vérification pour l'année 2010, préparé par la firme comptable Samson Bélair/Deloitte & Touche s.e.n.c.r.l., est déposé à ce conseil. Chacun des membres du conseil en reçoit une copie.

Madame Lyne Boisvert, comptable agréé de cette firme, fait une présentation des faits saillants de ce rapport et informe des surplus financiers générés.

3. Période de questions

Les personnes présentes sont invitées par le maire, M. Réjean Rodier, à poser leurs questions et celles-ci portent sur les items suivants :

- Liquidités disponibles en 2010 pour payer les comptes fournisseurs
- Nombre d'écritures de régularisation en 2009 et en 2010
- Honoraires des avocats – liquidité à prévoir

4. Levée de l'assemblée

Tous les points à l'ordre du jour ayant été épurés.

Il est proposé par le conseiller, M. Sylvain Paul
de lever l'assemblée à **20 heures et 05 minutes**.

Réjean Rodier
Maire

Hélène Ruel
Secrétaire-trésorière

Le maire, M. Réjean Rodier, par la signature de ce procès-verbal, est en accord avec toutes les résolutions et décide de ne pas exercer son droit de veto.